

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur José Dumoulin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2013

**Présents** : MM. Dumoulin, Baillou, Cathelin, Rattier, Taupin, Chillou, Verna, Roulet, Adam, Mmes Tartarin, Villaumé, Flattot

**Absents excusés** : M. Thurier, Mmes Berleau, de Saint Seine

**Secrétaire de séance** : M. Rattier

### N° 2013-55 : RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES TERRES HUMIDES DU PLATEAU DE SAINTE-MAURE

#### 7.10 Finances locales - divers

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-25-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2012 portant dissolution du Syndicat mixte Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du plateau de Sainte-Maure-de-Touraine (SIATH),

Vu le courrier de M. le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 24 octobre 2013 sollicitant une délibération du conseil municipal quant à la répartition des parts sociales détenues par le SIATH et reversées par le Crédit Agricole après dissolution de la structure,

Considérant que la dissolution du SIATH nécessite de répartir ces fonds entre les communes anciennement membres du SIATH,

Considérant que les communes anciennement membres du SIATH doivent délibérer dans les mêmes termes sur cette répartition en application de l'article L 5211-25-1 du CGCT précité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de répartir la somme de 1228,22 € correspondant aux parts sociales détenues par le SIATH en fonction de la longueur des fossés de chaque commune,

- **Accepte** la part qui lui revient, selon le tableau annexé à la présente délibération

Communes	Longueur fossés	Pourcentage	Montant dû
Artannes	13 655	1,9914%	24,4588865
Bossée	53 290	7,7717%	95,4532449
Bournan	15 087	2,2002%	27,0238901
Saint Branchs	84 649	12,3450%	151,623602
Sainte-Catherine-de-F.	28 606	4,1718%	51,2391729
La Chapelle Blanche St M.	25 960	3,7859%	46,4996479
Draché	12 120	1,7675%	21,7093888
Saint Epain	58 287	8,5004%	104,40389
Esvres	730	0,1065%	1,3075787
Louans	38 473	5,6108%	68,9129798
Le Louroux	46 551	6,7889%	83,3823232
Manthelan	58 188	8,4860%	104,226561
Sainte Maure	36 652	5,3452%	65,6511978
Montbazon	1 389	0,2026%	2,48798193
Monts	14 423	2,1034%	25,8345309
Pont de Ruan CC	1 027	0,1498%	1,83956619
Sepmes	34 530	5,0358%	61,8502636
Sorigny	65 057	9,4877%	116,530339
Tauxigny	26 921	3,9261%	48,2209947
Thilouze CC	46 722	6,8138%	83,688619
Veigné	9 528	1,3895%	17,0665888
Villeperdue	13 852	2,0201%	24,8117536
<b>Total</b>	<b>685697</b>	<b>100,00%</b>	<b>1228,223</b>

## **N° 2013-56 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ALSH ET DU PERSONNEL DE MÉNAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND LIGUEILLOIS**

### **3.5 Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine public**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le centre de loisirs sera géré par la communauté de communes du Grand Ligeillois. Il convient donc de délibérer afin d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition partielle des locaux de l'ALSH. Les frais d'électricité, de chauffage et de téléphone seront remboursés à la commune.

De plus, il convient de mettre à disposition auprès de la communauté de communes le personnel de ménage pour l'entretien du centre de loisirs. La communauté de communes remboursera à la commune une heure de ménage pour l'entretien du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer une convention de mise à disposition partielle des locaux de l'ALSH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- **Autorise** le maire à signer une convention de mise à disposition du personnel de ménage pour l'entretien des locaux de l'ALSH.

Mme Tartarin précise que la CAF accepte de subventionner le centre de loisirs dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Le coût pour les communes sera donc moins important.

### **N° 2013-57 : ROSIÈRE**

#### **7.10 Finances locales – divers**

Le maire rappelle les 3 mariages qui ont été célébrés dans l'année :

- Frédéric Schoenstein et Fabienne Robert, le 10 mai 2013
- Enguerran Couthier et Karina Pchelina, le 10 mai 2013
- Anthony Mulard et Lucie Robineau, le 3 août 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de ne pas choisir de rosière pour l'année 2013.

### **N° 2013-58 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE**

#### **« CLASSE DÉCOUVERTE »**

#### **7.5 Finances locales – subvention**

Le maire indique que l'école de Bournan effectuera une classe découverte du 14 au 18 avril 2014 à Besse. Le directeur de l'école nous demande si la commune donne une subvention pour ce voyage.

Mme Tartarin indique que 22 enfants de notre commune sont concernés par cette classe découverte. Elle précise qu'habituellement les communes membres du syndicat scolaire donne une participation de 50 € par enfant.

M. Baillou précise que la commune versait à la coopérative scolaire une provision tous les ans afin de pallier d'éventuelles dépenses avant le voyage.

Mme Tartarin indique qu'aucune provision n'a été versée pour ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** de verser une subvention de 50 € par enfant soit 1 100 € à la coopérative scolaire de l'école de Bournan pour la classe découverte.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Borne de recharge pour les véhicules électriques**

Le maire indique que le branchement de la borne de recharge pour les véhicules électriques va être effectué d'ici à la fin de l'année.

#### **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**

Le maire indique que la commune doit élaborer un plan pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le PAVE est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune et formule des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité.

Il précise que l'élaboration de ce plan peut être subventionnée par la DETR. Le Conseil d'Architecteur d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) peut nous donner des recommandations pour élaborer ce document.

Mme Tartarin indique qu'elle va contacter la commune de Sepmes qui a déjà réalisé son PAVE.

### **Travaux sur les fossés de la commune**

M. Chillou et M. Taupin indiquent qu'un programme de travaux pour les fossés doit être réalisé l'année prochaine.

M. Baillou précise qu'il faudrait informer les propriétaires riverains des fossés par voie de presse.

### **Commission des bâtiments**

Une réunion de la commission des bâtiments est fixée le samedi 4 janvier 2014 à 10 h à la mairie.

Le conseil municipal est informé que :

- les vœux du maire auront lieu le samedi 11 janvier 2014 à 10 h 30 à la salle des fêtes,
- l'association d'ADMR de notre commune va être dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les dossiers d'aide seront repris par l'association d'ADMR de Ligueil. Il est précisé que le bureau qui avait été mis à disposition par la commune sera libéré au 1<sup>er</sup> février 2014,
- l'éclairage public de la rue Croix de Paradis sera terminé au courant du mois de janvier 2014,
- l'assemblée générale du Pays de la Touraine Côté Sud aura lieu le mardi 14 janvier 2014 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Sepmes.

*La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 28 janvier 2014 à 20 h 30 à la mairie.*

*Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2013 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 13 décembre 2013.*

*Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 16 décembre 2013.*

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2013

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 décembre 2013**

N° d'ordre	Délibérations
2013-55	Répartition des parts sociales du syndicat intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte-Maure
2013-56	Convention de mise à disposition des locaux de l'ALSH et du personnel de ménage auprès de la communauté de communes du Grand Ligeillois
2013-57	Rosière
2013-58	Demande de subvention pour un voyage « classe découverte »

	signatures
Adam Jean-Pascal	
Baillou Francis	
Berleau Annette	Absente
Cathelin Thierry	
Chillou Patrick	
Dumoulin José	
Flattot Claudie	
Le Gouz de Saint-Seine Chantal	Absente
Rattier Jean-Philippe	
Roulet Lionel	
Tartarin Martine	
Thurier Hubert	Absent
Taupin Michel	
Verna Patrick	
Villaumé Karine	